

# BRENS

## Vide grenier

Dimanche 30 août 2015

De 7h00 à 18h30

Organisé par le Comité d'Animation Brensol

Bulletin d'inscription

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

CP Ville : .....Tél : .....

Réserver un emplacement (3 € le mètre linéaire)

De ..... Mètre(s) x 3€ .....

Ce bulletin doit être envoyé avant le 16 août 2015 avec l'attestation vide-grenier ci-joint

et la photocopie recto-verso de la pièce d'identité à :

Mme GACHES, 193 Chemin jonc 81600 Brens

Tél : 06.02.34.08.11 - Mail : marguerite.gaches@neuf.fr

Accompagné obligatoirement du règlement par chèque à l'ordre du :

Comité Animation Brensol

Par ce bulletin d'inscription

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales stipulées sur l'attestation  
vide-grenier ci-jointe et m'engage à m'y conformer

Fait à : ..... Le : .....

Signature de l'exposant précédée de la mention " lu et approuvé "

## **CONDITION GENERALES**

### **Horaires :**

Les exposants devront se présenter le jour de l'évènement entre 7h00 et 9h00. Passé ce délai l'organisateur pourra disposer de l'emplacement réservé.

### **Emplacements :**

Les emplacements si situent rue des rives, autorisées par l'arrêté municipal et préfectoral.

Les organisateurs auront procédé à la délimitation des emplacements. Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu.

Les emplacements et leurs abords devront être respectés. En fin de journée, chaque exposant devra veiller à laisser son emplacement propre et dégagé.

Il sera perçu un droit de place fixé à 3€ (trois euros) le mètre linéaire, les réservations seront d'un minimum de 2 mètres (réglé à l'inscription par chèque à l'ordre du Comité d'Animation Brensol. Aucun désistement ne pourra permettre de prétendre au remboursement des droits de place.

### **Obligation légales :**

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur à la date du 03 septembre 2006 (législation légales sur les ventes au déballage).

Les exposants déclarent être en règle avec ce décret.

Ils devront en outre avoir satisfait à toutes les obligations légales et souscrit toutes les assurances utiles.

Les exposants déclarent être légitimement propriétaires des objets vendus.

Ils s'interdisent tout recours auprès de l'association organisatrice et de ses dirigeants quel que soit le motif : vol, dégradation, perte. Cette liste n'étant pas limitative, tous les objets exposés demeurent sous l'entièvre responsabilité des propriétaires.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (Produits inflammables..).

Ils dégagent également l'association du comité d'animation brensol et ses dirigeants de toutes responsabilités quelles qu'elle soit. Toutes les garanties les concernant, devant être prises sous leur responsabilité.

Organisateur : Association **C.A.B.**  
Adresse : **Mme GACHES, 193 Chemin junc 81600 Brens**

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

se déroulant le \_\_\_\_\_ à Ville : \_\_\_\_\_

*Je soussigné(e),*

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

*Déclare sur l'honneur :*

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

*Ci-joint règlement de \_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_ mts*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation